

ses pauvres ! On soumit donc à Sa Sainteté deux listes de demandes d'indulgences et de bénédictions. Pie X prit les feuilles dans ses mains et les lut. A chaque demande, il laissait échapper une courte exclamation : « oh ! » qui, bien que le Saint-Père fut toujours souriant, n'était pas sans rendre la Révérende Mère Générale un peu perplexe ? A la fin, il dit : « Je vous accorde tout » ; et il signa les deux feuilles de sa propre main : *Juxta preces in Domino*, et... *Juxta preces libenter in Domino*. Pius X. PP.

Et comme la Mère Générale, un peu émue — on le serait à moins — insistait sur la nature précise d'une faveur sollicitée, Pie X lui répartit doucement : « Je vous accorde tout, comme vous l'avez dans l'esprit et dans le cœur ».

Or, les chères Sœurs de la Providence, leurs enfants, leurs vieillards, leurs pauvres, leurs malades, leurs infirmes et même leurs *fous* (ceux qui ne le sont pas trop) savent tout ce qu'il peut y avoir de charité et de bonté pour eux dans le cœur et dans l'esprit de Mère Marie-Antoinette. C'est pourquoi je réitère que cette date du 2 juin 1906 doit être gravée en lettres d'or dans les annales de l'institut des Sœurs de la Providence. Des quarante jours que la Mère Générale et sa secrétaire ont passés à Rome, c'est celui-là le grand jour : *Hæc est dies quam fecit Dominus*.

X.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 8 septembre 1906.

M. l'abbé Cyprien-Joseph-Eustache Gagné, curé de Sainte-Angele-de-Mérici, diocèse de Rimouski, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.
